

## Témoignage du bâtonnier Belhocine sur l'assassinat de Abane Ramdane

La vieillesse, ce « naufrage », c'est ce mot du général de Gaulle qui vient à l'esprit lorsqu'on entend les élucubrations du premier président de l'Etat algérien sur la chaîne Al Jazeera quant à une prétendue trahison de la révolution par Abane Ramdane. Je rejoins néanmoins le grand écrivain Rachid Boudjedra pour dire : « Cette accusation n'est pas grave parce que tellement ridicule qu'elle démontre que celui qui l'a proférée est un incompetent et un envieux, et que son propos n'a rien à voir avec la liberté d'expression. »

En revanche, le témoignage de Lakhdar Bentobal mérite d'autant plus de retenir l'attention et appelle discussion que cet ancien chef de la Wilaya II s'était opposé en décembre 1957 à l'élimination physique de Abane. Le 20 août 1989, à Larbaâ Nath Irathen, j'avais été approché par une journaliste, Ghania Mouffok, pour une interview sur la mort de ce grand révolutionnaire. C'était l'occasion pour moi de lever le voile sur un mystère honteux pour dire la vérité et balayer les « on-dit » et « non-dits » car le « cas » Abane vérifie l'adage : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ».

De cette interview publiée dans Algérie Actualité n°1246 du 30 août 1989, je reprends ici l'essentiel. Abane, avec qui je travaillais à Tunis à la commission de rédaction d'EI Moudjahid, avait disparu quelques jours avant la fin décembre 1957 et sa mort « au champ d'honneur » sera annoncée en mai 1958. Pour les initiés, ce n'était qu'un « mensonge pieux ». Vers la mi-juin 1958, j'ai été appelé au Caire pour travailler aux côtés du colonel Ouamrane, responsable du département Armement et Ravitaillement général. Quelques jours après avoir rodé mes contacts avec Ouamrane, je lui ai posé la question : « Pourquoi avez-vous tué Abane ? » Interloqué, Ouamrane me dit : « Je te répondrai demain. » Le lendemain matin, arrivant au bureau, il me tendit un document et me dit : « Lis ! » Quarante-cinq ans après, j'ai encore le texte sous les yeux, le voici :

« Procès-verbal

**- Nous, soussignés colonel Mahmoud Cherif, ancien chef de la wilaya I ; Lakhdar Bentobal, wilaya II ; Krim Belkacem wilaya III ; Amar Ouamrane, wilaya IV ; Abdelhafid Boussof, wilaya V. Considérons que Abane Ramdane manifeste un comportement indiscipliné, négatif, qu'il dénigre le CCE (comité...), attitude qui gêne l'activité et l'autorité du CCE dans son action. Que dans ces conditions, si Abane continue dans son comportement malgré les avertissements, il sera emprisonné en Tunisie et si nécessaire au Maroc, au cas où ces mesures seraient insuffisantes, l'exécuter. Lakhdar Bentobal fait des réserves quant à l'exécution disant qu'une condamnation à mort ne peut être prononcée que par un tribunal militaire avec audition de l'intéressé et droit à la défense. Document signé des cinq (en 5 exemplaires, 1 pour chacun). »**

Je sais qu'un haut responsable membre du CNRA encore vivant a eu le document des mains de Krim Belkacem et nos témoignages concordent. Des cinq « conjurés », seul Bentobal est en vie, il détient le fameux PV d'enquête. Il a le devoir de le publier. En ce qui concerne les circonstances exactes de la mort de Abane, je rapporte la version que m'a donnée le colonel Mahmoud Cherif, successeur d'Ouamrane comme ministre de l'Armement et Ravitaillement général de septembre 1958 à décembre 1959. Nous allons du Caire à Tunis en voiture pour inspecter les différentes bases de l'armement. Selloum en Egypte, Benghazi et Tripoli en Libye, enfin Tunis.

Chemin faisant, la conversation vint sur Abane. Mahmoud Cherif m'apprend que «conformément à la décision des cinq colonels anciens chefs de wilaya, nous avons, Krim et moi, sous prétexte de démarches auprès du roi, entraîné Abane au Maroc pour l'y faire emprisonner par Boussouf. Arrivés par avion à Tanger, nous avons été tous les trois acheminés vers Tétouane et installés dans une des villas discrètes dont disposait Boussouf.» Krim et moi sommes sortis faire un tour en ville. A notre retour, Boussouf nous a déclaré : «Ça y est, Abane est liquidé.» Nous avons protesté mais Boussouf nous a priés de «la fermer» car là il était le maître, nous ne pouvions rien faire. Cette version, c'est celle que Krim a donnée à Mohamed Lebdjaoui et à Courrière. Revenons au témoignage de Si Bentobal donné au quotidien arabophone El Khabar. Je n'en connais que les propos rapportés avec plus ou moins de fidélité par la presse francophone. Après avoir rendu hommage à l'héroïsme et à la dimension révolutionnaire de Abane, balayant du même coup toute suspicion de «trahison», Bentobal aurait dit : «Comme dictateur, Abane méritait cent fois la mort.»

Abane dictateur, c'est une plaisanterie. Pour exercer une dictature - et nous en savons quelque chose depuis 1962 - il faut avoir entre ses mains une force, une armée, une police. Abane n'avait aucune armée, aucune police entre ses mains, il n'avait même pas de garde du corps à Tunis. C'est vrai qu'on a affublé Abane d'une réputation de personnage dur, autoritaire, cassant, sûr de lui, défauts qu'on essayait d'expliquer par ses problèmes de santé (ulcère, goitre...) Comme tout un chacun, Abane avait les défauts de ses qualités, et c'est vrai aussi que cinq années de prison lui ont permis de se cultiver, de se former et de se durcir. Il avait des convictions et les détenait avec fermeté. C'est cela que d'aucuns qualifient d'autoritarisme, de dictature. Quant à l'expression «yistahel el mout miet mara», c'est une phrase passe-partout du langage algérien.

A son arrestation en 1950, Abane, un nationaliste, cadre moyen du PPA-MTL. Cinq années de prison et de lecture ont fait de lui un révolutionnaire et un stratège. A sa sortie de prison, en janvier 1955, il prit contact avec les responsables de sa zone, Krim et Ouamrane. Il aurait légitimement, après cinq années de souffrances, de privations en tous genres, demandé à servir à l'extérieur, à aller au Caire comme certains. Abane choisit de lutter à l'intérieur du pays, et mieux, à Alger, dans la gueule du loup. Beaucoup d'observateurs ont expliqué l'assassinat de Abane par des rivalités entre les dirigeants - ambitions contraires. Pour ma part, dans la mesure où je connaissais le contexte de 1957, je dirais que ces considérations subjectives avaient certes joué un rôle, mais s'y ajoutèrent des divergences de stratégies entre Abane et les anciens chefs de wilaya qui ont conspiré pour l'éliminer.

Revenons en arrière, après la grève des huit jours et ce que les colonialistes appellent la Bataille d'Alger. Après l'arrestation et l'assassinat de Larbi Ben M'hidi, les autres membres du CCE (Abane, Krim, Benkhedda et Saâd Dahleb) avaient décidé de sortir à l'extérieur du pays pour réorganiser et assainir les structures du FLN après l'arrestation de quatre dirigeants dans l'avion Rabat-Tunis le 22 octobre 1956, renforcer l'action politique et diplomatique et surtout organiser et garantir l'acheminement des armes pour l'ALN qui jusque-là en était privée. C'était l'occasion de revoir au Caire le CNRA, organisme souverain constitué par le Congrès de la Soummam.

Le Comité de coordination et d'exécution (CCE) devait présenter son rapport pour évaluation et débat. Ce rapport présenté par Abane et adopté à l'unanimité du CNRA, publié par la revue Naqd n°12, du printemps-été 1999, mérite d'être enfin connu. En voici quelques extraits : «On a beaucoup parlé et encore plus écrit sur le Congrès du 20 août 1956. Certes, le congrès du 20 août n'a jamais eu la prétention d'être une panacée à tous nos maux, cependant tout homme de bonne foi est obligé de reconnaître que le congrès a été la plus belle victoire remportée sur l'ennemi depuis le 1er Novembre 1954 (...). Mis au courant de la réunion dès le mois de février 1956, les

frères de l'extérieur n'ont pu y assister pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il en est de même des frères des Aurès-Nemmemcha.

Néanmoins, les congressistes décideront de retarder la publication des décisions en attendant de recueillir les vœux et suggestions des frères absents. Un envoyé spécial, passant par Tripoli, a remis les documents du congrès à Ben Bella qui devait les communiquer aux autres frères suite à l'arrestation de quatre dirigeants de l'extérieur dans l'avion Rabat-Tunis qui nous a incités à publier la plateforme de la Soummam dans un numéro spécial d'EI Moudjahid.» Après une semaine de débats, le CNRA adoptera les décisions suivantes :

- 1 - La désignation à titre honorifique d'Aït Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf et Khider comme membres du CCE.
- 2 - De porter à neuf les membres du CCE et à cinquante-quatre ceux du CNRA.

Par ailleurs, considérant que certaines positions affirmées par le Congrès du 20 août 1956 ont reçu une interprétation équivoque, le CNRA réaffirme :

- 1- Tous ceux qui participent à la lutte libératrice avec ou sans uniforme sont égaux ; en conséquence, il n'y pas de primauté du politique sur le militaire ni de différence entre l'intérieur et l'extérieur.
- 2 - Le but de la Révolution algérienne demeure l'institution d'une République algérienne démocratique et sociale qui ne soit pas en contradiction avec les principes fondamentaux de l'Islam.

Abane et Dehilès (alias colonel Sadek) se sont abstenus lors du vote sur le principe de l'absence de différence entre l'intérieur et l'extérieur. Comme membre du CCE, Abane reçut dans ses attributions les services de l'information et les relations avec les organisations nationales UGTA, Ugema et UGCA. Les attributions des membres du CCE ont été réparties comme suit :

- Relations extérieures : Dr Lamine Debaghine assisté par Ferhat Abbès et Mehri.
- Informations, relations avec les organisations nationales : Abane Ramdane.
- Les cinq anciens chefs de wilaya s'étaient chargés des problèmes militaires.

Installé à Tunis où il présidait la commission de rédaction d'EI Moudjahid, Abane se réunissait chaque fois que nécessaire avec ses collègues du CCE. Il ne cessait de leur rappeler qu'«aucune révolution ne se dirige de l'extérieur». Ce harcèlement finit par fatiguer les cinq anciens chefs de wilaya. En dehors des structures légales CCE et CNRA, les cinq anciens chefs de wilaya ont formé une conspiration pour décider de l'élimination physique de leur collègue, assurément le plus grand.

Mabrouk Belhocine ;

Témoignage publié le premier novembre 2004 dans le quotidien El Watan